

alors signifier
chargé Cartier
vivants de cette
es lui Ferland
Canada vers
et n'en serait
t de mai 1544.
le seigneur de
acement d'avril
on des comptes
aire fut traitée
s. François 1^{er},
onnance, datée
ommission pour
eval et Cartier,
que aultres, par
ission eut pour
tenant de l'ami-
le constata que
4.638 livres les
expédition. La
onna donc gain
ge.

avigateur l'avait
vengeance était
eut-être pas tout

tièle.
ettons à faire ob-
tiques, d'après l'an-
le nouveau style.
e certain historien
ronologie et a pu-

à fait déconsidéré, mais il était totalement ruiné. Renonça-t-il pour jamais à retourner au Canada ? Deux quittances¹ dressées le 18 juillet 1543, par Jean Lecroq, notaire royal, « en la ville françoise de Grâce (Franciscopolis ou le Havre-de-Grâce) » sembleraient attester que le vice-roi de Canada songeait alors encore à sa colonie. Par la première, Claude Yon, marchand Lougeois à Paris, reconnaît avoir reçu de Jean-François de la Rocque la somme de 69 liv. 10 sols, 10 den. tournois, savoir « quarante-trois livres dix sols dix deniers t., pour cinq cens de fers à pieque, à luy livrés, et vingt-trois livres t., pour sept seringues, dont quatre sont d'arain, et les aultres d'estain, ung pistolet de hacquebutte à rouet, le tout à luy livré pour servir en l'armée de mer. » Par la seconde, Guillaume Barre, demeurant à Fescamp, « maistre d'ung flouyn, » confessait avoir été payé de « la somme de vingt escus d'or sol, pour luy et deux marinyers, pour conduire son diet flouyn avec cinq compaignons qui estoient du caragon. » Ces quittances toutefois pourraient fort bien ne se rapporter qu'à des dépenses faites pour l'expédition de 1542. L'imparfait *estoit* l'insinue.

On eut pitié de l'infortune du vice-roi du Canada à la cour de France. En juillet 1544, au moment où Charles-Quint s'avancait vers le Valois, François 1^{er} envoya J.-F. de la Rocque à Senlis, avec des lettres de commission² pour y construire de nouvelles fortifications. De la porte Bellon à celle de Creil tout le système de défense fut renouvelé. Sous la promesse d'être affranchis du logement des troupes que le roi mettait en garnison dans les villes fortes et closes, les habitants consentirent à payer une partie de la dépense et fournir journallement 115 hommes de corvée. Le seigneur de Roberval fit preuve d'un grand talent. Il se signala dans ces travaux par une activité et un dévouement qui dépassent

1. Originaux au château de Roberval.

2. J. FLAMMIERMONT, Hist. des Institut. municipales de Senlis, 1884, p. 128. — MALLET, p. 46. — BROISSE, Recherches histor. sur la ville de Senlis, 1833, in-8°.